

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ENSEIGNEMENT CLINIQUE 1			
Code	PAEG2B83ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence TERRIER (florence.terrier@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours d'enseignement clinique permet d'aborder la matière par une approche très concrète du contenu, des mises en pratique et une analyse de vignettes cliniques, l'ensemble permettant de faire des liens entre les différents éléments du cours.

La démarche ergothérapique est utilisée comme base aux réflexions, afin de systématiser le transfert des connaissances avec les autres cours.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du cours d'enseignement clinique 1, l'étudiant sera capable seul :

- de réaliser un diagnostic ergothérapique (C4.1-C6.1-C6.2);
- d'identifier les restrictions de participation à partir de l'interaction entre le bilan des capacités, des habitudes de vie et l'analyse pertinente de l'environnement (C4.1-C4.2-C4.3-C4.4-C6.1-C6.2);
- de s'engager dans une collaboration professionnelle, d'assurer une communication professionnelle (C5.2-C5.3);

- d'identifier (capacité cognitive) et communiquer (compétence sociale qui vise la gestion des interactions sociales et interindividuelles) les informations pertinentes, nécessaires à l'élaboration du travail requis dans le cadre de l'activité d'intégration professionnelle (C5.1-C5.2);
- de réaliser des recherches cliniques scientifiques dans le domaine de l'ergothérapie (C1.1-C1.6).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B83ERGA Enseignement clinique 1

24 h / 1 C

Contenu

- Approche de la déficience visuelle (DV) : définition, conséquences des malvisions sur les occupations, mise en place d'un plan de traitement (planification, moyens thérapeutiques, etc.)
- Approche des troubles du spectre de l'autisme (TSA) : définition et causes d'un TSA, approches thérapeutiques propres à ce domaine de pratique, conséquences des TSA sur les différents domaines d'occupations, mise en place d'un plan de traitement (planification, moyens thérapeutiques, etc.)
- Approche de la déficience auditive : présentation sommaire de la culture sourde et malentendante, approche de la langue des signes

Démarches d'apprentissage

- Présentation de la théorie suivie de rencontres avec des professionnels et/ou le public ciblé.
- Mises en situation pratiques (mises en situation avec des aides techniques) et/ou avec un public ciblé.
- Mises en réflexion de l'apport du contenu des cours par rapport au projet professionnel.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité de l'enseignante
- Supports disponibles sur connected
- Accompagnement lors des travaux pratiques

Sources et références

- A. Blanc et al., Spécificités de la déficience visuelle, in Rédaptation, ONISEP, n°58, 2010, pp. 5-40
- N. Brochet, La créativité de l'ergothérapeute au service des enfants malvoyants, in Ergothérapies, n°42, 2011, pp. 5-6
- S. G. Whittaker, M. Scheiman, D. A Sokol-McKay, Low Vision Rehabilitation: A Practical Guide for Occupational, second edition, SLACK Incorporated, 2016, 432 p.
- E. Rossini, S. Tétreault, L'ergothérapie et l'enfant avec autisme de la naissance à 6 ans, guide de pratique; De Boeck Editions; 2020; 276 p.
- J. Caron Santha, Etre autiste et ado, Éditions Midi Trente, 2018, 179 p.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Vidéos, notes de cours, liens, ressources bibliographiques.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Session de juin (Q2) : examen écrit (répartition aléatoire entre DV ou TSA)
- Session d'août (Q3) : examen oral

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exo	100

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).